



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 69/11

Le 20 juin 1969

Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (Belgique c. Espagne)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 20 juin 1969 les conseils du Gouvernement espagnol dans l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited ont achevé leur premier tour de plaidoiries.

Les plaidoiries prononcées au nom du Gouvernement espagnol avaient commencé le 20 mai et auront occupé au total vingt-trois audiences.

Elles ont été divisées comme suit :

- Introduction, par M. J. M. Castro-Rial, agent du Gouvernement espagnol (20 mai).
- Aperçu général de l'affaire, par M. J. M. Gil-Robles, professeur à la faculté de droit de l'Université d'Oviedo (20, 21, 22 mai).
- Principes généraux du droit international applicables à l'affaire, par M. P. Guggenheim, professeur à l'Institut de hautes études internationales de Genève (22, 23 mai);
- La Barcelona Traction est assujettie à la juridiction des tribunaux espagnols, par sir Humphrey Waldock, professeur à l'Université d'Oxford (23, 27, 28, 29 mai).
- Cessation des paiements de la Barcelona Traction et actes des autorités espagnoles non judiciaires, par M. P. Reuter, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris (29, 30 mai, 2 juin).
- Jugement de faillite et saisie des biens de la Barcelona Traction, par M. Uría, professeur à la faculté de droit de l'Université de Madrid (2, 3, 4 juin).
- Nomination et activité des syndics et vente des biens de la Barcelona Traction, par M. J. Carreras, professeur à la faculté de droit de l'Université de Pampelune (5, 6, 9 juin).
- Situation économique et financière de la Barcelona Traction, par M. J. L. Sureda, professeur à la faculté de droit de l'Université de Barcelone (9, 10, 11 juin).

- Grief....

- Grief global du Gouvernement belge, par M. E. Jiménez de Aréchaga, professeur à l'Université de Montevideo (11, 12 juin).
- Demande en réparation du Gouvernement belge, par M. P. Weil, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris (12, 13, 16 juin).
- Exception préliminaire du Gouvernement espagnol relative au non-épuisement des voies de recours interne, par M. A. Malintoppi, professeur à l'Université de Modène (16, 17 juin).
- Exception préliminaire du Gouvernement espagnol relative au défaut de qualité du Gouvernement belge pour intenter l'action, par M. R. Ago, professeur à l'Université de Rome (17, 18, 19, 20 juin).

Se prévalant de la faculté, offerte par l'article 39 du Statut de la Cour, d'employer une autre langue que le français ou l'anglais, MM. Gil-Robles, Uría, Carreras et Sureda ont plaidé devant la Cour en espagnol.

*

Les plaidoiries des conseils du Gouvernement espagnol constituaient une réponse aux plaidoiries prononcées du 15 avril au 14 mai (vingt et une audiences) par les conseils du Gouvernement belge. Le premier tour de plaidoiries est donc achevé et un deuxième tour de plaidoiries va maintenant commencer, qui opposera de nouveau les conseils des deux gouvernements et s'achèvera vraisemblablement vers la mi-juillet.

Les audiences de la Cour reprendront, pour ce deuxième tour de plaidoiries, le mercredi 25 juin à 9 h 45. La parole sera donnée à M. Y. Devadder, agent du Gouvernement belge, et aux conseils de ce gouvernement.